



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-VERBERIE  
DU 16 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de Madame Monique EGO-Maire.

Date de la convocation : 08/12/2025

Présents : Monique EGO, Michael JULIEN, Karine CHATEAU, Jean-Marc PENON, Loïs VOIRY, Dominique GARET, Frédéric POLIN, Agnès LACROIX, Brice GRZESIAK, Myriam BEN SAID, Nathalie PACCOT

Absents représentés : Yves TISSOT (pouvoir à Monique EGO), Caroline MARQUIS (pouvoir à Loïs VOIRY)

Absents : Mickaël GIL

Madame Karine CHATEAU a été désignée secrétaire de séance

Après la vérification du quorum, Madame Ego a ouvert la séance à 18h45

Le compte rendu du procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité de rajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour :

- Autorisation au Maire d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026
- Autorisation au Maire de signer la convention financière avec le SEZEO pour le renforcement et l'intégration des réseaux secs de la rue de la Forêt à Yvillers

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le rajout de ces 2 points

**Autorisation au Maire d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-1 et L2121-29,

Vu l'article L323-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Budget primitif 2025	Décisions modificatives	25% des crédits
20	14 112€		3528€
21	737 257.89€		184 314.47€
23	0€		0€

## Autorisation au Maire de signer la convention financière avec le SEZEO pour le renforcement et l'intégration des réseaux secs de la rue de la Forêt à Yvillers

Considérant que la commune a transféré au SEZEO la compétence éclairage public ;

Considérant que le SEZEO possède désormais la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur les réseaux basse tension et éclairage public ;

Considérant qu'il convient de définir les modalités de contribution financière de la commune aux travaux d'enfouissement de la rue de la Forêt à Yvillers ;

L'ensemble de l'opération toute tranches confondues s'élèvent à 424 544,91 € HT et hors actualisation.

La participation financière de la commune est estimée à 193 620,01 € réparti comme suit :

- basse tension : 0 € (100 %) (TVA prise en charge par le SEZEO)
- éclairage public : 27 731 € (35%) (TVA prise en charge par le SEZEO)
- télécom : 141 198,88 € (TVA 28 239,78)
- vidéo : 24 690,13 € (TVA 4 938,03)

Si le département attribue une subvention, elle sera répartie entre la commune et le SEZEO.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention financière à intervenir entre le SEZEO et la commune, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

-D'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière et tout acte relatif à cette affaire

## Demande de DETR pour les travaux de renforcement et d'intégration des réseaux secs – réseau télécom et vidéo rue de la Forêt

Vu la délibération de ce jour autorisant Madame le Maire à signer une convention financière sous mandat avec le SEZEO pour l'enfouissement des réseaux télécoms ;

Considérant que le coût des travaux est estimé comme suit :

Réseaux télécoms et vidéo sous mandat SEZEO

- télécom : 141 198,88 € (TVA 28 239,78)
- vidéo : 24 690,13 € (TVA 4 938,03)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que pour la réalisation des travaux de renforcement et d'intégration des réseaux secs- réseau télécom et vidéo protection, il est possible d'obtenir de la part de l'Etat une subvention (DETR) allant jusqu'à 43% du montant HT des travaux envisagés.

Les travaux d'un montant de 165 889.01 euros HT répartis (141 198.88 euros HT pour le télécom et 24 690.19 euros HT pour la vidéo) seront réalisés sous réserve de l'obtention de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de renforcement et d'intégration des réseaux secs- réseau télécom et vidéo protection pour un montant de 45% HT plafonné à 165 000 euros HT soit 74 250 euros HT.

## Point sur la compétence de l'eau

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation dite loi « NOTRE » a prévu le transfert des compétences « eau et assainissement » aux EPCI (communautés de communes et communauté d'agglomération).

De nombreux élus nationaux ont contesté cette obligation de transfert.

Les élus communautaires de la CCPOH ont refusé ce transfert ; en revanche les élus de la CCSSO (Senlis Sud Oise) ont voté le transfert de compétence en date du 21 octobre 2025 (arrêté préfectoral).

La CCSSO deviendra compétente pour l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les communes d'Aumont en Halatte, Courteuil, Senlis, Chamant, Barbery, Montépilloy, Mont l'Evêque et Rully.

Les autres communes se maintiennent en syndicat, en particulier pour ce qui concerne la commune de Villeneuve sur Verberie, les communes du SIBH (Brasseuse, Fleurines, Raray et Villers Saint Frambourg Ognon).

Il est envisagé la dissolution du SIBH au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Une convention d'entente sera alors conclue entre la CCSSO et la commune de Villeneuve sur Verberie.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, les statuts du syndicat ont été modifiés en syndicat mixte ferme entre la CCSSO se substituant aux communes de Brasseuse, Fleurines, Raray et Villers Saint Frambourg Ognon et la commune de Villeneuve sur Verberie.

Le comité syndical sera composé de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour la CCSSO. La commune de Villeneuve sur Verberie comptera 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le siège du SIBH est à Brasseuse. Madame le Maire va proposer que la commune de Villeneuve sur Verberie ait 1 vice-président.

Il sera créé un conseil d'exploitation dans lequel siégeront les communes couvertes et notamment la commune de Villeneuve sur Verberie. Les membres du conseil d'exploitation seront nommés par le conseil communautaire pour ses communes et par le conseil municipal pour Villeneuve sur Verberie.

Le conseil d'exploitation sera consulté pour toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement des régies eau potable et la mise en œuvre de la politique d'exploitation.

Pour l'année 2026, des travaux de renforcement et de renouvellement du réseau d'eau potable sont prévus rue de la Forêt à Yvillers pour un montant de 321 000 euros HT.

Un PPI (plan pluriannuel d'investissement) a été prévu. Pour le SIBH est prévu la déferrisation et de nouveaux réservoirs.

Point sur la sécurisation de la rue des Flandres

Point sur le projet Ecole

## Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux au Pont du Theil sont presque terminés.

Les travaux d'aménagement su carrefour débiteront sans doute courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Madame le Maire explique qu'à la suite d'un dépôt sauvage route des Sablières, elle a porté plainte et il est envisagé de prendre une délibération sur le coût engendré par ce préjudice.

Monsieur Michaël JULIEN informe le conseil municipal que la distribution des colis des aînés aura lieu ce week-end.

Monsieur Michaël JULIEN dit que les travaux de l'Église de Villeneuve sur Verberie sont terminés, il reste le démoussage.

Pendant les travaux, il a été constaté qu'un morceau de charpente était très abimé (champignons), un devis de 3677.48€ TTC a été validé et les travaux ont pu être effectués.

Il est prévu la pose d'un grillage au-dessus de l'entrée de l'Église afin d'éviter que les tuiles ne tombent.

Monsieur Loïs VOIRY dit qu'on lui a signalé des problèmes de sécurité rue d'Halatte. La ligne jaune interdisant le stationnement rue du Belvédère n'est pas suffisamment respectée et des voitures montent très vite la rue au moment des entrées d'école. Ce qui est très dangereux pour les piétons montant la rue au même moment.

Monsieur Jean marc PENON demande où en est le dossier du poulailler ?

Madame le Maire lui répond que rien ne bouge pour le moment ; des dates de rendez-vous sont attendues.

Monsieur Loïs VOIRY dit que les personnes porteuses du projet sont venues en mairie avec un document à signer mais Madame le Maire et les adjoints présents ne l'ont pas signé et ont demandé davantage d'explications. Une réponse a été apportée par lettre recommandée, sans celle-ci cela voulait dire que la mairie était d'accord avec le projet alors qu'elle n'est pas favorable à celui-ci. Il est à noter qu'en tout état de cause c'est le préfet qui aura le dernier mot.

Madame Nathalie PACCOT demande s'il est possible qu'une balayeuse passe dans les rues d'Yvillers.

Madame le Maire répond que l'on va voir ce qu'il est possible de faire et le coût que cela représente.

Madame Nathalie PACCOT fait remarquer que la mare d'Yvillers est encombrée.

Madame la Maire répond qu'un devis a été signé pour le curage de la mare, que des analyses ont été faites et que l'on espère que le curage pourra être fait avant le printemps.

Madame le maire informe également que le bois pour réparer les bancs d'Yvillers a été acheté et que leur réfection est en cours.

Madame Myriam BEN SAID signale qu'il serait souhaitable que le nettoyage derrière les glissières de sécurité de la route des Sablières soit fait.

La séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,  
Karine CHATEAU

Le Maire,  
Monique EGO